

### Séance du 16 novembre 2009

DM/CN

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 à l'Hôtel de ville sur convocation adressée le 9 novembre 2009 par Monsieur Christian TEYSSÈDRE, Maire de Rodez.

**Présent(e)s :** Mesdames Martine BEZOMBES, Claudine BONHOMME, Marie-Claude CARLIN, Chantal COMBELLES, Marisol GARCIA VICENTE, Andréa GOUMONT, Anne-Christine HER, Nicole LAROMIGUIÈRE, Maité LAUR, Sabrina MAUREL-ALAU, Jacqueline SANTINI, Régine TAUSSAT, Sarah VIDAL, Messieurs Maurice BARTHÉLÉMY, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIÈRE, Serge BORIES, Michel BOUCHET, Jean-Michel COSSON, Jean DELPUECH, Gilbert GLADIN, Pierre RAYNAL, Guy ROUQUAYROL, Daniel ROZOY, Guilhem SERIEYS, Frédéric SOULIÉ, Christian TEYSSÈDRE.

**Absentes et excusées :** Mesdames Hélène BOULET, Monique BULTEL-HERMENT (procuration à Monsieur le Maire), Muriel COMBETTES (procuration à Madame Anne-Christine HER), Messieurs Jean-Louis CHAUZY, Stéphane MAZARS (procuration à Madame Sarah VIDAL), Ludovic MOULY (procuration à Monsieur Gilbert GLADIN), Jean-Philippe MURAT, Bernard SAULES.

Mademoiselle Sarah VIDAL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### N° 09-220 - DROITS DE PLACE, DE VOIRIE ET TERRASSES

#### Tarifs 2010

Le Conseil municipal est amené à voter en fin d'année les tarifs à appliquer pour les autorisations d'occupation du domaine public et pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires (marchés).

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal du 19 juin 2009 portant règlement municipal des foires et marchés (article 11), il est proposé de réévaluer les montants des droits de place de 2 %.

Il est proposé d'augmenter, dans la même proportion, les montants applicables aux redevances dues pour occupation du domaine public communal.

En outre, s'agissant des occupations du domaine public autres que les terrasses, une distinction tarifaire est faite entre l'implantation de dispositifs en centre ville ou hors centre ville.

Il est ainsi proposé comme l'année dernière de définir ces zones comme suit :

- Centre ville : boulevards du tour de ville côté pair et impair et toute la zone comprise dans le tour de ville,
- Hors centre ville : toute la zone en dehors du tour de ville.

Les droits et redevances proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont annexés à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la fixation des tarifs applicables aux droits de place et redevances pour occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
et ont signé les membres présents.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Reçue en Préfecture le  
Publiée le 1<sup>er</sup> décembre 2009  
Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation :  
Le Directeur Général des Services,

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Signé : Gilbert GLADIN

Acte dématérialisé

Jean-Paul CHINCHOLLE

**DROITS DE PLACE, DE VOIRIE, TERRASSES - TARIFS 2010**

<b>Primeurs - Maraîchers - Producteurs</b>	<b>Tarifs 2010</b>
par ml (ou moins) et par ticket jaune	0,55 €
abonnement par marché par ml (44 marchés environ)	22,26 €
<b>Déballeurs et Marchands Forains</b>	<b>Tarifs 2010</b>
<i>Marchands forains avec étalage de marchandises</i>	
jour ordinaires par ml (ou moins) et par ticket jaune	0,55 €
jour de foire par ml (ou mois) et par jour (ticket blanc)	1,48 €
Abonnements revendeurs et marchands forains	
présents aux marchés - par an et ml	22,54 €
présents aux marchés - pour 6 mois et par ml	11,28 €
présents aux foires - par foire, par an et par ml	5,84 €
<i>Marchands ambulants</i>	
par véhicule et par jour	5,84 €
par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	127,00 €
<b>Marchés spécifiques</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Marché chrysanthèmes (3 jours environ)	74,74 €
caution	80,90 €
Marché aux sapins (10 jours environ)	80,06 €
caution	80,90 €
Matériel agricole, par m <sup>2</sup>	0,47 €
Marché aux puces, par ml et par jour (ticket vert)	1,80 €
Marchés de Noël	
plein air par ml pour la durée du marché	20,60 €
caution	80,90 €
en chalet pour la durée du marché	148,92 €
caution	80,90 €
Marché de l'Estivada par jour	11,15 €
Marché de l'Estivada pour la durée du festival	154,77 €
<b>Tarifs installation électrique</b>	<b>Tarifs 2010</b>
par marché (ticket bleu)	1,85 €
abonnement annuel	44,77 €
abonnement semestriel	22,92 €
<b>Attractions foraines</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Confiserie, manèges enfants, grosses attractions par m <sup>2</sup> et par jour	
baraque	0,33 €
manège de moins de 200 m <sup>2</sup>	0,21 €
manège de 201 à 300 m <sup>2</sup>	0,19 €
manège de plus de 300 m <sup>2</sup>	0,15 €
Attraction en "zone bleue"	gratuité
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	57,31 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	57,31 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	29,74 €
Participation financière au branchement électrique	37,46 €

<b>Cirques</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Grands cirques (plus de 700 places)	
1er jour sans mise à disposition de benne à ordures	362,07 €
1er jour avec mise à disposition de bennes à ordures	422,97 €
2ème jour	218,13 €
Petits cirques (moins de 700 places)	
1er jour sans mise à disposition de benne à ordures	180,48 €
1er jour avec mise à disposition de bennes à ordures	263,52 €
2ème jour	73,30 €
<b>Animation et spectacles divers</b>	<b>Tarifs 2010</b>
par m <sup>2</sup> et par jour	
1er et 2ème jours	0,35 €
3ème jour	0,53 €
arrhes correspondant à la moitié du droit de place	
<b>Kiosque / Extension commerciale</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Kiosque à journaux	181,59 €
Extension commerciale permanente	62,89 €
<b>Etalage - stand de vente</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente	
zone centre ville - par m <sup>2</sup> et par an	34,31 €
zones hors centre ville - par m <sup>2</sup> et par an	17,17 €
Sas d'entrée - par m <sup>2</sup> et par an	13,74 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m <sup>2</sup> et par an	13,31 €
Bacs à fleurs par m <sup>2</sup> et par an	12,57 €
Cabines photographiques - par m <sup>2</sup> et par an	34,31 €
Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	51,00 €
Tout dispositif de cuisson (rotissoires, crêpière, friteuse...)	51,00 €
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	51,00 €
<b>Chevalets - portes menus</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Chevalets, porte-menus, tout dispositif informatif n'augmentant pas la surface de vente	gratuité
<b>Véhicule automobile affecté à la destination commerciale</b>	<b>Tarifs 2010</b>
par véhicule ou matériel et par jour	11,46 €
par véhicule ou matériel et par an	131,64 €
Taxis par an	137,30 €
<b>Réseau informatique indépendant</b>	<b>Tarifs 2010</b>
par ml et par an	0,15 €

Permission de voirie

2010

<b>Permission de voirie</b>	
Forfait pour toute permission	11,75 €
Redevance par jour et par m <sup>2</sup> de chaussée ou de trottoir occupé	0,14 €
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé	
zones hypercentre et centre	5,50 €
zones boulevards et périphériques	2,61 €
<b>Travaux pour le compte d'un tiers</b>	
Réfection d'un m <sup>2</sup> de chaussée empierrée	11,75 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	27,97 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de chaussée d'enrobé	40,98 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de trottoir d'enrobé	27,97 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de tranchée sous accotement stabilisé	5,23 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de pavés	161,71 €

TERRASSES DE CAFES ET RESTAURANTS

<b>Terrasses fermées (type véranda)</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Terrasses fermées et permanentes - par m <sup>2</sup> et par an	62,89 €
<b>Terrasses ouvertes (y compris type barnum)</b>	<b>Tarifs 2010</b>
Terrasses annuelles par m <sup>2</sup> et par an	
* sans dispositif chauffant	29,42 €
* avec dispositif chauffant	35,30 €
Terrasses saisonnières semestrielles - par m <sup>2</sup> et par an	
* sans dispositif chauffant	14,71 €
* avec dispositif chauffant	17,65 €
Terrasses saisonnières Trimestrielles - par m <sup>2</sup> et par an	
* sans dispositif chauffant	7,35 €
* avec dispositif chauffant	8,82 €
Prolongation d'une demande initiale par m <sup>2</sup> et par mois supplémentaire	
* sans dispositif chauffant	1,02 €
* avec dispositif chauffant	1,22 €

# Accusé de réception

<b>Objet de l'acte :</b>	<b>Droits de place, de voirie et terrasses : tarifs 2010</b>
<b>Date de création de l'acte:</b>	<b>2009-11-16</b>
<b>Date de réception de l'accusé de réception :</b>	<b>2009-12-01</b>
<b>Numéro de l'acte :</b>	<b>DEL2009220</b>
<b>Identifiant unique de l'acte :</b>	<b>012-211202023-20091116- DEL2009220-DE</b>
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération</b>
<b>Matières de l'acte :</b>	<b>6 .1 .2 Libertés publiques et pouvoirs de police Police municipale foires et marchés</b>
<b>Date de la version de la classification :</b>	<b>2006-10-09</b>
<b>Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture :</b>	<b>2006-10-09</b>
<b>Noms des fichiers :</b>	<b>012-211202023-20091116-DEL2009220- DE-1-1_1.pdf 012-211202023-20091116-DEL2009220- DE-1-1_2.pdf</b>